Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260130-2026DB03-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 JANVIER 2026

N° 2026DB/03 – Feuillet 1

Date de convocation : 23 janvier 2026

Membres en exercice : 24	Présents : 18	Votants : 22

Garantie d'emprunt en faveur de la SA HLM Armorique Habitat Opération « Le Petit Pratello » - Construction de 10 logements locatifs sociaux à Pluvigner (Action 1-2 du Programme local de l'habitat 2023-2028)

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à la salle des fêtes de l'Espace les Chênes à CRAC'H.

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à la salle des fêtes de l'Espace les Chênes à CRAC'H.

Etaient présents : Karine BELLEC, Katia BONNEC, Jean Luc CHIFFOLEAU, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Claire MASSON, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Hervé CAGNARD à Roland GASTINE, Hélène CODA POIREY à Philippe LE RAY, François LE COTILLEC à Jean Luc CHIFFOLEAU, Yves NORMAND à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Annie AUDIC, Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

Parmi les Maires invités sont présents : Sandrine CADORET, Diane HINGRAY, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La SA HLM d'Armorique Habitat souhaite contracter des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération « Le Petit Pratello » relative à la construction de 10 logements locatifs sociaux à Pluvigner.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260130-2026DB03-DE

Cette opération est inscrite à la programmation 2022 et contribue à l'atteinte des objectifs de production d'offre nouvelle de la Commune. Pluvigner compte entre 1 000 et 10 000 habitants.

Le contrat de prêt n°180971, en annexe, a été signé entre la SA HLM Armorique Habitat et la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération « Le Petit Pratello » à Pluvigner le 27 novembre 2025.

La SA HLM Armorique Habitat sollicite une garantie d'emprunt auprès de la Communauté de communes à hauteur de 100 % pour un montant total de 1 404 124 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 5111-4 et L. 5214-1 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 2305 ;

Vu la délibération n°2020DC/066RECT du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 déléguant aux membres du Bureau communautaire notamment la conclusion de toutes conventions ayant pour objet de garantir les emprunts souscrits par un tiers ;

Vu la délibération n°2023DC/057 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2023 adoptant le règlement de garanties d'emprunts en faveur du logement social ;

Vu la délibération n°2023DC/109 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2023 adoptant le Programme local de l'habitat 2023-2028 d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Vu la délibération n°2024DC/157 du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2024 adoptant l'ajustement du règlement de garanties d'emprunts en faveur du logement social afin d'accompagner le déploiement du bail réel solidaire ;

Après avoir entendu le rapport de Mme Stéphanie DOYEN, Vice-présidente déléguée à la politique du logement et de l'habitat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire DECIDE :
- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), d'un montant total de 1 404 124 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°180971 constitué de 2 lignes de prêts, et destiné à financer la construction de 10 logements locatifs sociaux pour l'opération « Le Petit Pratello » à Pluvigner. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 1 404 124 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;
- de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ;
- de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
· la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
· sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260130-2026DB03-DE

- de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : - 6 FEV. 2026

Le secrétaire de séance,

Roland GASTINE

Le Président

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)